



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES  
TRANSPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



En 2022, les  
taxis passent  
à la maraude  
électronique

- Des courses en plus
- Pour tous les taxis de France
- Paiement à bord

## Taxis,

vous devez vous  
connecter depuis le :

**19/12/2021**



Téléchargez  
une **application**  
partenaire



ou  
Contactez  
**votre**  
groupement

Rendez-vous sur <https://le.taxi>



## Je suis taxi, comment ça marche ?

### Qu'est-ce que la maraude électronique ?

Vous recevez sur votre smartphone une demande de course d'un client situé à **moins de 500 m, dans votre zone d'ADS et sans frais d'approche**. C'est un potentiel de courses en plus.

### En quoi consiste l'obligation de connexion à le.taxi ?

Depuis le 19/12/2021, vous avez l'obligation d'être visible sur le registre le.taxi **lorsque vous êtes disponible sur votre zone de prise en charge, c'est-à-dire lorsque votre lumineux est vert**. Lorsque vous êtes déjà en course (maraude ou réservation), en pause ou hors période d'activité vous n'avez pas l'obligation de vous connecter.

### Est-ce que la connexion au registre le.taxi est gratuite ?

Pour recevoir des courses en maraude électronique, vous pouvez **télécharger une des applications partenaires gratuites référencées sur notre site**.

### Est-ce que je suis obligé d'accepter une course ?

**Comme pour la maraude physique vous devez accepter une course en maraude électronique** si vous êtes disponible dans votre zone de prise en charge. Des cas de refus légitimes ont été définis avec les organisations professionnelles. Vous pouvez les consulter sur notre site internet.

Plus d'infos sur <https://le.taxi>